COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 9 avril 2015 n° 38 page 1/2

RAPPORTEUR: Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Bâtiment internat de l'ancien hôpital : travaux de ravalement des façades, de couverture, et de remplacement des menuiseries extérieures Avenants n°1 aux marchés de travaux

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°35 du 15 octobre 2014, le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée.

Le montant initial des marchés de travaux s'élève à la somme de 304 588,17 € T.T.C. pour les 2 lots.

Des ajustements de chantier s'avèrent nécessaires entrainant une augmentation globale des marchés de 30 497,36 € TTC. Soit + 10,01 % et concernent notamment :

- Le lot 1 Ravalement de façade et couverture pour la réfection du mur de clôture, l'aménagement de la cour façade nord, la bavette en zinc en habillage sur linteau pour la baie de la façade ouest, la boîte à lettres et l'encastrement du coffret électrique, le crochet pour ligne FT
- Le lot 2 Remplacement des menuiseries bois pour la réalisation de cimaises moulurées, la mise en place de vitrage feuilleté sur la face extérieure de 4 châssis, la mise en place d'un vitrage "Antélio clair" pour le mur rideau, en moins value la révision du portillon

* * * * *

VU l'article 20 du Code des marchés publics, relatif aux avenants.

CONSIDÉRANT les propositions des entreprises concernées, entraînant une variation dans le montant de leurs marchés de travaux comme indiqué ci-dessous :

Entreprises	Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 20,00 %)	Montants avenants n°1 T.T.C. (T.V.A. 20,00 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C.	% de variation
ART DE BATIR	1 – Ravalement de façade et couverture	219 309,93 €	27 510,99 €	246 820,92 €	12,54%
SATEM	2 – Remplacement des menuiseries bois	85 278,24 €	2 986,37 €	88 264,61 €	3,50%
	Montant total avenants n° 1 T.T.C.		30 497,36 €	335 085,53 €	10,01%

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 9 avril 2015 n° 38 page 2/2

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide:

- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer les avenants n°1 aux marchés correspondants, pour les montants indiqués ci-dessus.
- d'augmenter les délais d'exécution de 4 semaines pour l'ensemble des lots, soit une fin de travaux fixée au 26 mai 2015.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire 94/2313/P1065/4000.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire Pour ampliation,

Par le Maire Pour le Maire et par délégation,

Transmis à la sous préfecture, le 13/04/2015 N° 2312 La responsable du service juridique

Publié au siège de la mairie, le 13/04/2015 Nadège GROLLIER